
◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 28 Avril 2009* ◇

Marie-Françoise BONNEFOY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 10 Mars 2009 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION

➤ Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte du Parc du Pilat et modification du nombre de représentants au Bureau

Jean GILBERT rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Communautaire du 8 janvier 2008, la Communauté de Communes avait délibéré pour son adhésion au sein du Parc.

Dans sa délibération, l'assemblée précisait que le territoire des Monts du Pilat serait représenté au Bureau par 5 représentants.

Jean GILBERT explique que les statuts du Syndicat Mixte du Parc du Pilat prévoient dans l'article VII (Composition du Bureau et nomination du Président) que le Bureau

du Parc est constitué de membres du Syndicat Mixte élus parmi les Collèges de la façon suivante :

* Collège du Territoire :
- Secteur des Monts du Pilat :

Au Comité Syndical :

- 8 représentants au nom des communes
- 9 représentants au nom de la Communauté de Commune des Monts du Pilat

Au Bureau :

- 4 représentants pour le territoire des Monts du Pilat

Il est donc nécessaire de redélibérer.

L'assemblée accepte la modification du nombre de représentants de la Communauté de Communes au sein du Bureau du Parc.

Dans le cadre de son adhésion au Parc, l'assemblée doit nommer les élus qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Conseil Syndical et du Bureau du Parc.

Jean GILBERT propose que les élus suivants représentent la Communauté de Communes au sein du Conseil Syndical du Parc :

- Thierry BALLANDRAUD (Burdignes)
- Guillaume SABOT (Graix)
- Elisabeth FOREST (Jonzieux)
- Annie LAGNIET (Le Bessat)
- Stéphane HEYRAUD (Bourg-Argental)
- Thérèse MAISSE (La Versanne)
- Anne DROIN (Marlhes)
- Monique VIGOUROUX (Saint Genest-Malifaux)
- Pierre SCHMELZLE (Saint Julien-Molin-Molette)

Jean GILBERT explique que les élus suivants continueront à représenter leur commune :

- Jean CACLIN (Bourg Argental)
- Jean-Luc ROUCHOUZE (Colombier)
- Guy FARIZON (Planfoy)
- Philippe CROIZAT (Saint Régis-du-Coin)
- Philippe OLLIER (Saint Romain-les-Atheux)
- Marius FAURIE (Saint Sauveur-en-Rue)
- Daniel BLANC (Tarentaise)
- Patrick ARNAUD (Thélis-la-Combe)

Jean GILBERT propose la représentation suivante du secteur Monts du Pilat au Bureau :

- Thérèse MAISSE (La Versanne)
- Anne DROIN (Marlhes)
- Monique VIGOUROUX (Saint Genest-Malifaux)
- Pierre SCHMELZLE Saint Julien-Molin-Molette)

L'assemblée approuve les représentants cités ci-dessus au sein du Conseil Syndical du Parc et les représentants cités ci-dessus au sein du Bureau du Parc.

➤ **Délégation d'attribution au Président**

Jean GILBERT rappelle que dans le cadre de la Délégation du Conseil Communautaire au Président et plus particulièrement concernant la délibération prise le 6 mai 2008, il est demandé que des précisions soient apportées concernant les marchés publics.

Ainsi il est proposé que « le conseil communautaire autorise le Président à prendre toutes décisions, **y compris la réalisation d'avenant**, concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée selon le Code des

Marchés Publics pour un montant compris entre 4.000 € et 90.000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

L'assemblée approuve la précision apportée à cette délégation.

► Désignation des délégués au Groupement d'Action Local Leader

Jean GILBERT rappelle que lors du Conseil du 6 Mai 2008, il avait été désigné les représentants de la Communauté de Communes au Groupement d'Action Local Leader suivants :

- Mme Evelyne ESTELLE, comme déléguée titulaire,
- M. Guillaume SABOT, comme délégué titulaire,
- M. Pierre SCHMELZLE, comme délégué suppléant,
- M. Noël GIRAUD, comme délégué suppléant.

Suite à un courrier du Parc du Pilat, il est demandé de désigner un seul délégué titulaire et un seul délégué suppléant au sein de cet organisme. Il est donc nécessaire de redélibérer.

Jean GILBERT propose de nommer Mme Evelyne ESTELLE, comme déléguée titulaire et M. Noël GIRAUD, comme délégué suppléant.

L'assemblée accepte la proposition des délégués cités ci-dessus au sein du Groupement d'Action Local Leader.

► Délégation au SICTOM Velay-Pilat

Jean GILBERT rappelle que Mme Cécile HEITZ de St Régis-du-Coin avait été nommée déléguée suppléante de la Communauté de Communes au sein du SICTOM Velay-Pilat lors du Conseil du 6 Mai 2008.

Mme HEITZ ayant démissionné du conseil municipal de St Régis-du-Coin, il convient de nommer un nouveau délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes au sein de cet organisme.

La commune de St Régis-du-Coin a procédé, lors de son conseil du 25 mars dernier, à la nomination de Mme Hélène FRACHON en vue de son remplacement.

Il est proposé de suivre la proposition de la commune de St Régis-du-Coin.

L'assemblée approuve la nomination de Mme Hélène FRACHON comme délégué suppléant au sein du SICTOM Velay-Pilat.

ECONOMIE

➤ Bail commercial atelier-relais de St Genest-Malifaux : M. SAYET

Christian SEUX explique que M. SAYET est un porteur de projet qui crée son entreprise : Activité isolation des habitations.

Il souhaite louer la dernière unité disponible de l'atelier-relais de St-Genest-Malifaux le plus tôt possible.

Il souhaite réaliser des travaux : création de bureaux supplémentaires ; ces travaux seront à sa charge.

Les conditions de location seront officialisées par acte notarié dans les conditions habituelles : bail commercial de 3, 6, 9 ans.

Le bail devrait démarrer début mai 2009.

Le loyer mensuel est de 1 100 € HT sur lequel sera appliqué un abattement :

- de 30 % la première année,
- de 25 % la deuxième année,
- de 20 % la troisième année,
- de 15 % la quatrième année,
- de 10 % la cinquième année,
- de 5 % la sixième année,

Une revalorisation sera réalisée annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction.

L'assemblée approuve ce bail commercial à M. SAYET.

➤ Acquisition d'une bande de terrain – ZA de Marlhes

Jean-Louis GAUCHER explique que dans le cadre de la Zone d'Activités de Marlhes, la Communauté de Communes souhaite acquérir une bande de terrain appartenant antérieurement au Conseil Général de la Loire et depuis rétrocédée à la commune de Marlhes.

Ces parcelles sont cadastrées comme suit : section B parcelles n° 864, 865, 866 pour une surface totale de 313 m².

La Commune de Marlhes a délibéré le 23 avril 2009 pour céder ses parcelles à la Communauté de Communes à l'euro symbolique.

Un avis des Domaines avait été demandé, or en raison de l'intérêt économique de cette zone, il est proposé d'outrepasser cet avis.

Ces parcelles seront ensuite intégrées à la Zone d'Activités et revendues à des entreprises.

Il est proposé d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique.

L'assemblée approuve l'acquisition des parcelles citées ci-dessus par la Communauté de Communes à l'euro symbolique.

TOURISME

➤ Annexe financière Maison du Tourisme : compléments

Nicolas FAURE explique que suite à la signature de la convention et de l'annexe financière 2009, il est nécessaire d'effectuer une modification et un complément à l'annexe présenté au vote le 10 mars 2009 :

→ FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SITES :

- **SI Haut-Pilat : 6.650 €** (au lieu de 6.615 € - erreur de transcription)

→ ACTIVITES 2009

- **Bougez dans les Monts du Pilat : 1.915 €** (2.405 € de prestations d'accompagnement + 300 € frais d'organisation – 490 € de recettes 2008)

L'assemblée approuve l'annexe financière 2009 n° 2.

➤ Convention avec le Lycée d'Andrézieux-Bouthéon pour la mise en place d'une cellule de chronométrage sur le site de Dévalkart

Nicolas FAURE explique que la Communauté de Communes a le projet d'installer une cellule de chronométrage sur le site de Dévalkart, ceci afin de proposer une prestation supplémentaire qui pourra créer un nouvel attrait pour la pratique du site, notamment pour les groupes, très demandeurs d'organisation de Challenge.

Il avait été proposé 2 options, au moment des orientations budgétaires :

- un système posé par des professionnels
- un système proposé par un Lycée technique.

Après rencontre avec le lycée, il s'avère que leur solution paraît fiable et plus économique.

Afin de finaliser notre collaboration avec le Lycée, il est nécessaire d'établir une convention de coopération entre la CCMP et la Section BTS du Lycée F. Mauriac d'Andrézieux-Bouthéon.

L'objet de cette convention est l'installation d'une cellule de chronométrage permanente avec affichage des résultats individuels par véhicule.

Ce système doit être mis en place et testé au cours de la semaine du 15 juin 2009 (à confirmer suivant les dates d'examens).

Le coût total estimé du projet est de 5.982 € TTC. (Tous matériels et installations)

L'assemblée accepte la signature de la convention avec le Lycée technique d'Andrézieux-Bouthéon.

➤ Tarifs Espace Nordique Eté 2009 pour les groupes

Nicolas FAURE explique que le groupe de travail s'est positionné uniquement pour les tarifs de groupes car la demande était urgente et la Commission Tourisme ne s'est pas réunie entre temps. Les tarifs individuels seront délibérés au prochain conseil communautaire.

L'augmentation de ces tarifs vient de la création de la cellule de chronométrage qui est une nouveauté proposée aux utilisateurs, ce qui permet de proposer d'augmenter les prix pour les groupes.

• Dévalkart :

- Location de site 2 heures : 420 € au lieu de 380 €.

• Mini Dévalkart :

- Location site Mini Dévalkart 2 heures: 100 € (inchangé)

- Location des 2 sites de dévalkart : 520 € au lieu de 480 €

• VTT Descente :

- Location site 2 heures : 160 € (inchangé car la fréquentation est peu importante)
- Location site ½ journée : 240 € (inchangé car la fréquentation est peu importante)

Pour une location du site, une remise de 6% sera appliquée sur les tarifs affichés aux professionnels (organiseurs de voyages, agences de voyage...)

L'assemblée approuve les tarifs de groupes pour l'Espace Nordique pour l'été 2009.

➤ Adhésion à l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour l'Espace Nordique

Nicolas FAURE explique que la demande du public pour payer les activités de l'Espace Nordique en chèques vacances est croissante. Il est proposé d'adhérer à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) qui concernent les professionnels du Tourisme et des Loisirs, pour pouvoir percevoir ce mode de paiement. Il fallait anticiper cette adhésion pour être prêt pour la saison estivale.

Cette adhésion permettrait à l'Espace Nordique d'accepter les chèques vacances des touristes et donc de bénéficier de plusieurs avantages :

- agrandir sa clientèle et surtout la fidéliser
- éviter les impayés

- contribuer au développement économique touristique local
- bénéficier de la communication gratuite sur leur site internet www.ancv.com

Conditions d'adhésion :

- conventionnement gratuit
- commission de 1 % sur la valeur des chèques remis au remboursement pour frais de gestion
- convention valable 5 ans

Une convention doit être signée entre la Communauté de Communes des Monts du Pilat et l'ANCV afin de valider cette adhésion.

L'assemblée accepte l'adhésion à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances

pour l'Espace Nordique et signature de la convention.

➤ **Demande de subvention DDR pour la chenillette de l'Espace Nordique**

Dans le cadre du projet d'acquisition d'une chenillette pour l'Espace Nordique des Monts du Pilat, il est proposé de faire une demande au titre de la Dotation de Développement Rural 2009.

Plan de financement :

Subvention CG42 : 50 % soit 65 000 €

Subvention DDR : 30 % soit 39 000 €

Autofinancement CCMP : 20 % soit 26 000 €

➤ Le coût de la chenillette s'élève à 130 000 € HT.

L'assemblée approuve le dépôt d'un dossier au titre de la DDR 2009.

CULTURE SOCIAL

➤ **Convention avec la Mairie de Planfoy pour le parking de la crèche**

Monique VIGOUROUX rappelle que dans le cadre de la construction de la crèche sur la commune de Planfoy et plus particulièrement concernant le parking, Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux secs (alimentation EDF, Télécom, éclairage public) soit assurée par la Communauté de Communes des Monts du Pilat, dans les conditions définies par une convention.

- Communauté de Communes : 46,15 % (places n° 6, 7, 8, 9, 11,12)
- Commune : 53,85 % (places n° 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 13)

Le parking comportera des emplacements réservés à la crèche.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à : 43 180 € HT

Soit :

- 19 927, 57 € pour la Communauté de Communes
- 23 252, 43 € pour la Commune de Planfoy

Le montant global des travaux sera réparti en fonction du nombre de places affectées à chacun comme ci-dessous :

L'assemblée accepte la convention.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

► Participation financière aux 3 contrats de rivière pour 2009 :

• Furan

Guillaume SABOT rappelle que la Communauté de Communes est conventionnée avec la Communauté d'Agglomération de Saint Etienne Métropole pour le pilotage et le suivi du Contrat de Rivière Furan et affluents.

- Montant global des dépenses de pilotage et de suivi (subventions déduites) : 71 088,50 €.

- Postes cellule rivière : 43 138,50 € dont CCMP : 2 954,99 €

- Frais fonctionnement : 15 950 € dont CCMP : 1 092,57 €
- Communication : 12 000 € dont CCMP : 822 €

- L'estimation financière de la participation de la Communauté de Communes pour 2009 (calculée pour les communes concernées : Le Bessat, Tarentaise et Planfoy, soit 6,85%) s'élève à 4 869,56 €.

L'assemblée approuve la participation financière pour 2009 et la signature de la convention.

• Déôme

Guillaume SABOT rappelle que chaque année la Communauté de Communes participe au Syndicat des 3 Rivières, pour les 8 communes du canton de Bourg-Argental.

La participation de la CCMP pour 2008 était de 23 234,11 €.

La participation de la CCMP pour 2009 est de 25 536,86 €.

L'assemblée approuve la participation financière pour 2009.

• Semène

Guillaume SABOT rappelle que la Communauté de Communes est conventionnée avec le SICALA pour la mise en œuvre du Contrat de Rivière Semène. Dans le cadre de sa compétence,

la Communauté de Communes participe aux postes d'animation, aux études et à la communication.

- Montant global de ces différents postes : 220 000 €, à l'échelle de tout le contrat et pour toute sa durée.

- Montant global des dépenses 2009 : 102 758,45 €

- Subventions obtenues des différents financeurs : 81 306,76 €

Pour l'année 2009, la participation de la Communauté de Communes s'élèvera à 7 952,21 €.

- Poste de chargé de mission : 1 573,64 €
- Communication : 556,05 €
- Etude géomorphologique de la Semène : 527,29 €
- Etude de la qualité des eaux de la Semène et de ses affluents : 3360,13 €

- Etude préalable relative aux prélèvements et à la gestion des débits de la Semène et ses affluents : 1 935,11 €

Pour information : Le Comité de Rivière se réunit le 30/04/09. Le SICALA va procéder au remplacement des membres du Bureau, suite aux élections municipales de 2008.

Une place est prévue pour la CCMP.

Il sera proposé à Régis BONNEFOY, délégué de la CCMP au SICALA, d'en faire parti.

L'assemblée approuve la participation financière pour 2009 et la participation de Régis BONNEFOY au Bureau du SICALA.

ELEMENT AJOUTE

➤ **Dépôt d'autorisation préalable de travaux pour l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret**

Nicolas FAURE rappelle que l'équipe réalisant la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement est Alpages et Bémo. Les marchés vont être lancés le 6 mai prochain.

Les textes imposent la déclaration préalable de travaux pour un aménagement de terrain inférieur à

20.000 m². Le dossier doit être déposé auprès des trois communes concernées : Le Bessat, Graix et Thélis-la-Combe.

L'assemblée accepte le dépôt de déclaration préalable de travaux pour l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret.

Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

➤ **Avenants n° 1 et n° 2 : Crèche de Planfoy**

Monique VIGOUROUX rappelle que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre de la crèche de Planfoy, il est nécessaire de réaliser deux avenants :

- le premier pour ajuster le programme aux évolutions. Le projet initial est revu en raison du changement de terrain prévu pour la construction et en raison de l'augmentation de surface

du projet pour répondre à l'ensemble du programme (de 201 m² à 263 m²). Le coût prévisionnel des travaux est revu à la hausse : de 417.720 € à 505.800 € HT

- le second rend définitif la rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'ajustement du programme et à l'intervention d'un bureau d'études complémentaire (Bet Structure Bois) Le taux de rémunération reste identique : 11,97 % mais le montant

prévisionnel de la rémunération est revu à la hausse en raison de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux ; la rémunération passe donc de 50.000 € HT à 60.544,26 € HT.

Ces avenants seront à valider par le Président ou M. Charles-Erick BARRALON, suppléant du Président à la CAO.

• **Projet « La Nuit Blanche du Pilat »**

Jean GILBERT explique que Thérèse MAISSE a rencontré Monsieur BOSCH, qui souhaite organiser une course à pied sur neige, en nocturne le samedi 20 février 2010 au profit de l'Association "Sang pour Sang sport" qui lutte contre la maladie de lymphome.

Il est demandé de réaliser cette manifestation sur les itinéraires de découvertes de l'Espace Nordique au départ du Tremplin du Bessat.

Objectifs :

- Faire connaître la maladie
- Promouvoir la Région

Contributions de la Communauté de Communes :

- Sécurité des pistes
- Branchement électrique pour l'organisation

Un accord de principe est demandé à la Communauté de Communes.

• **Avenir de l'association Loire Nordic**

Jean GILBERT informe l'assemblée que le Conseil Général a décidé à l'unanimité de se retirer de l'association Loire Nordic et de cesser de financer l'association, ceci afin de mettre en place une nouvelle gouvernance sur les questions de promotion des activités touristiques. Le financement du tourisme par le Conseil

Général doit être maintenu et fera l'objet d'un conventionnement avec la Communauté de Communes.

La commission Tourisme se réunira le 19 mai à 18h pour préparer ce futur conventionnement et aborder la question de l'avenir de l'association.

- Suite à une demande, les conseils communautaires repasseront à 20h pendant la période estivale.

- Monique VIGOUROUX rappelle les spectacles de l'APSOAR :
 - Dimanche 31 mai à 17h – St Régis du Coin
 - Jeudi 11 juin à 20h30 – Burdignes
 - Vendredi 10 juillet à 20h30 – Graix
 - Vendredi 23 octobre à 20h30 – Jonzieux

- Le Bulletin Nouvelles des Monts n° 5 sera diffusé en Juin.

La séance est levée à 20h45.

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Marie-Françoise BONNEFOY.